



Adresse : 1254 rue de la Croix Blanche
46130 Saint Michel Loubéjou
Tél : 05 65 34 74 43
Fax : 05 65 10 79 37
Web : www.ipsys.fr
E-mail : contact@ipsys.fr

Conditions Générales de Vente – IPSYS Informatique

Article I – Généralités

Toute commande entraîne de plein droit l'acceptation des conditions générales suivantes, et, le cas échéant, des conditions particulières accordées au moment de la commande.

ARTICLE II – Définitions

« IPSYS Informatique » désigne la société IPSYS Informatique, société par actions simplifiées, au capital de 6000 euros, dont le siège social est situé 1254 rue de La Croix Blanche, 46130 St Michel Loubéjou, immatriculée au RCS de Cahors sous le numéro 524 132 586.

Le « client » désigne le bénéficiaire des prestations fournies par IPSYS informatique.

Les « prestations » désignent l'ensemble des services commercialisés par IPSYS informatique.

Les « produits » désignent l'ensemble des marchandises commercialisées par IPSYS Informatique.

Le « devis » désigne le document signé par le client comportant les conditions particulières de l'offre commerciale.

Le « bon de livraison » désigne le document signé par le client comportant le détail de la livraison des produits et des prestations affiliées effectuées.

Article III - Commandes, Livraison, Réception des produits et Retour des produits

A – Commandes

Pour toute commande d'un montant supérieur à 1000 euros, un acompte de 30% pourra être demandé par IPSYS Informatique.

Le devis devra être signé ou un bon pour accord écrit par le client devra être envoyé à IPSYS Informatique par voie postale ou électronique.

B – Livraison

Le délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif. En aucun cas, un retard de livraison peut entraîner la résiliation de la commande. Les marchandises sont réputées livrées à l'adresse précisée par IPSYS Informatique ou il appartient au client de les enlever.

C - Réception des produits

Le client s'oblige à adopter toutes les procédures requises et à effectuer les tests nécessaires pour vérifier la conformité des produits livrés avec l'objet de la commande et à les utiliser dans l'environnement physique nécessaire à l'installation et au bon fonctionnement des produits commandés.

D - Retour des produits

Aucun produit ne pourra être retourné par le client s'il n'a pas fait l'objet d'un accord préalable confirmé par écrit par IPSYS Informatique. Un retour de produit ne pourra être accepté qu'au respect des conditions suivantes :

- Le produit livré n'est pas conforme au devis signé par le client.
- Le produit livré a été reconnu défectueux par IPSYS Informatique.

Le produit retourné ne devra avoir aucune modification de quelque nature que ce soit et se trouver dans un état considéré comme neuf, c'est à dire accompagné de son emballage, des documentations techniques et des accessoires nécessaires à son utilisation propre.

Tout produit, retourné sous garantie, pour cause de défectuosité, devra être obligatoirement accompagné de la facture d'achat ou du bon de livraison prouvant de la date de mise en service du produit.

Tout produit retourné sans l'un de ces justificatifs signé et daté sera exclu du bénéfice de garantie.

Article IV – Prix, Paiement et Réserve de propriété

A – Prix

IPSYS informatique ne garantit les prix indiqués sur ses devis uniquement durant la période de validité du devis. En cas d'acceptation d'un devis par le client après sa date de validité, IPSYS Informatique ne pourra être tenu responsable de la fluctuation des prix.

Les prix des prestations indiqués dans les devis sont par défaut en horaires ouvrés, c'est-à-dire fixés sur les horaires d'ouverture d'IPSYS Informatique, à savoir du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 18h.

IPSYS Informatique peut intervenir en dehors de ces horaires mais toute prestation sera alors facturée au tarif horaires non ouvrés.

B – Paiement

Le paiement est exigible à compter du jour de livraison sauf accord préalable conclut entre le client et IPSYS Informatique et notifié sur la facture du client.

Le paiement des contrats d'infogérance est obligatoirement assuré par prélèvement automatique dans les conditions stipulées dans le contrat du client.

Retard de paiement :

Si une facture arrivée à échéance n'est pas réglée à la suite des 2 relances formulées par IPSYS Informatique, nous nous réservons le droit de reprendre les produits non payés ou d'entamer une procédure judiciaire en appliquant des taux de pénalités de retard.

C - Réserve de propriété

IPSYS Informatique conserve la propriété des produits livrés jusqu'au règlement complet des factures correspondantes.

La livraison sera considérée comme effectuée, dès la remise des produits et prestations liées au client. La signature du bon de livraison est obligatoire.

ARTICLE V – Traitement des données

La collecte de données personnelles intervient dès la signature d'une commande, d'un devis, d'un contrat avec le client. Les données personnelles collectées par IPSYS Informatique sont les suivantes, nom, prénom, coordonnées postales, adresse électronique, numéro de téléphone, coordonnées bancaires et sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution des documents spécifiés ci-dessus. Les données personnelles sont stockées dans un environnement sécurisé au sein du Système d'Information d'IPSYS Informatique.

IPSYS Informatique s'engage à ne pas transmettre, divulguer, vendre, louer ou commercialiser de quelque façon que ce soit ces données à des tiers sauf le cas échéant de ses prestataires de services, sans l'accord préalable des personnes concernées, sauf en cas d'obligation légale ou administrative.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, et de respect des obligations de confidentialité, de sécurité et de maintien de la finalité, et s'engage à en respecter tous les termes.

Pour exercer ses droits, le client peut contacter le délégué à la protection des données personnelles (DPO) d'IPSY Informatique, Mme Magalie Deschepper, à l'adresse suivante email dpo@ipsys.fr, ou par voie postale à « IPSYS Informatique 1254 Croix Blanche, 46130 Saint-Michel-Loubéjou », et sous réserve qu'il ait au préalable présenté un justificatif valide de son identité. Pour justifier de son identité, le client doit préciser dans sa demande un numéro de client ou de contrat, son identité et adresse postale. Dans le cas d'un doute, le responsable de traitement pourra demander des informations permettant de prouver une identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le client peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles d'IPSY Informatique à l'adresse suivante « 1254 rue de La croix Blanche, 46130 Saint Michel Loubéjou »_ou bien le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

IPSY Informatique s'engage à ne conserver les données personnelles collectées que pour la durée strictement nécessaire à leurs finalités. La durée de conservation dans le cadre de la gestion et relation commerciale est de 5 ans après la fin de toute relation commerciale.

IPSY Informatique et le client déclarent ensemble avoir parfaite connaissance des dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans ses versions modifiées et du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, des obligations de déclarations de traitements des données à caractère personnel.

En outre, lors d'une dépose de matériel à l'atelier pour un diagnostic ou une prestation, le client doit s'assurer d'avoir au préalable sauvegardé ses données. IPSY Informatique ne pourra être tenu responsable de la perte des données du client lors d'une intervention.

ARTICLE VI - Clause de confidentialité

IPSY Informatique et le client s'engagent à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder secret les informations et documents désignés comme confidentiels par le client, et auxquels ils auraient eu accès à l'occasion de l'exécution des prestations.

IPSY Informatique et le client s'engagent à ne pas utiliser ces informations pour des besoins autres que ceux nécessaires à l'exécution des prestations et à ne rendre ces informations accessibles qu'aux seules personnes ayant besoin de les connaître pour leur bonne exécution.

Cette obligation de confidentialité continuera pendant une durée de 2 ans après la fin de la collaboration.

Sur demande du client, un accord de confidentialité pourra être rédigé par IPSYS Informatique et signé avec ce client.

ARTICLE VII – Clause de réversibilité

Dans le cas où le client déciderait de mettre un terme à sa collaboration avec IPSYS Informatique, tous les moyens mis en œuvre par IPSYS Informatique pour communiquer et transmettre le dossier technique du client à son nouveau prestataire donnera lieu à facturation.

IPSYS Informatique supprimera toutes les données qui concernent le client 1 mois après la rupture de contrat de ce client.

ARTICLE VIII – Clause de non sollicitation et non débauchage de personnel.

Le client s'engage à ne pas embaucher et/ou à ne pas faire travailler directement ou indirectement les collaborateurs ou intervenants d'IPSYS informatique pendant la durée de la collaboration et pendant une période de 2 ans suivant la cessation des prestations.

Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas cet engagement, elle s'engage à dédommager l'autre partie en lui versant une indemnité égale à 12 mois de rémunération brute de cet employé ou collaborateur.

ARTICLE IX - Droit applicable et Juridiction compétente

Tout désaccord relatif à l'intervention d'IPSYS Informatique sera soumis, à défaut d'accord amiable, au tribunal de commerce de Cahors auquel les parties attribuent compétence territoriale quel que soit le lieu du litige.